

## Infos négos

### Articles du journal *La Presse*

À la suite de la parution de deux articles dans le journal *La Presse* concernant notre régime de retraite et les négociations avec le gouvernement, nous croyons opportun d'apporter certaines précisions de taille en ce qui concerne certaines inexactitudes contenues dans l'article du journaliste Denis Lessard intitulé « **Québec compte s'attaquer au régime de retraite des policiers de la SQ** ».

- Il est erroné de prétendre qu'une première rencontre plus officielle a eu lieu hier entre M. Martin Prud'Homme, directeur général, et les négociateurs patronaux et syndicaux. En effet, plusieurs rencontres de négociation ont eu lieu depuis le dernier bulletin spécial *Infos négos* du 9 décembre 2015. Au surplus, une rencontre de négociation régulière s'est tenue hier concernant les sujets du jour que nous devons aborder.
- Quant aux commentaires émis sur l'âge de la retraite, nous vous proposons de relire les propos que nous tenions sur le même sujet dans le bulletin spécial paru le 9 décembre 2015, à la suite d'une entrevue que le Directeur général avait donnée à ce même journaliste.

*« À cet égard des précisions minimales s'imposent. Tout d'abord, la dernière étude actuarielle du régime de retraite nous révèle que la moyenne d'âge de nos membres à l'embauche serait plutôt de 24,5 ans et non 20 et que la moyenne des années de service lors de la retraite se situe à 29 ans de service. Cette réalité est certainement de nature à diminuer l'intérêt d'un argument basé sur un cas extrême supposant une retraite à 45 ans. »*

- Au chapitre des conditions dites *particulières*, les éléments rapportés par ce journaliste sont en grande partie erronés ou encore relatent de nombreux éléments qui émanent de l'entente de principe qui a été rejetée par les membres en 2011 et qui sont par ailleurs obsolètes.
- Cet article indique également une analyse inadéquate d'un document de 2011 émanant de la Gendarmerie royale du Canada sur la rémunération de 81 corps policiers au pays.

En conséquence, l'APPQ désire informer ses membres de ne tenir aucun compte des différents éléments relatés dans cet article puisqu'à l'évidence ce dernier, basé sur des informations émanant d'une source inconnue, nous semble un exercice consistant à une partie de pêche afin de tenter de faire en sorte que la présente négociation se déroule sur la place publique et projeter ainsi les parties en avant-plan de l'actualité.

Ce même jour, M. Denis Lessard, de *La Presse*, portait également des propos du ministre Coiteux dans un article intitulé « **Le fonds de pension de la SQ : un enjeu** », **convient Coiteux** ».

Nous vous confirmons qu'en date de ce jour aucune demande spécifique sur le régime de retraite n'a été soumise à l'APPQ dans le cadre de la présente ronde de négociations.

Toutefois, il est opportun de mentionner que le régime de retraite est une matière négociable au même titre que tous les autres éléments du contrat de travail et qu'il est normal que ce sujet soit abordé à un moment donné ou l'autre des négociations.

D'ailleurs, dans ce deuxième article, le journaliste citant le ministre Coiteux mentionnait ce qui suit :

*« La négociation ne se fait pas sur la place publique. On se préoccupe des régimes de retraite, de leur pérennité. »*

Le rédacteur de cet article termine en soulignant que *« l'équilibre du régime de 5 400 policiers de la SQ n'est pas en danger. »*

À propos du ministre de la Sécurité publique, soyez informés qu'une rencontre est prévue entre votre Association et M. Coiteux demain matin.

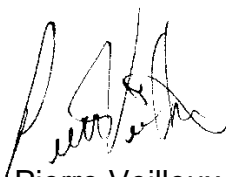
Il est à noter que, depuis le début des négociations, l'APPQ et le gouvernement se sont entendus afin de ne pas négocier sur la place publique. Vous comprendrez qu'en conséquence les sorties médiatiques de l'APPQ à ce sujet seront donc limitées.

Cependant, soyez assurés que votre Association ne ménagera aucun effort afin d'obtenir la meilleure entente possible.

Nous terminons en vous réitérant que votre comité de négociation vous tiendra informés périodiquement du développement de la présente négociation entourant le renouvellement de votre contrat de travail.

\*\*\*\*\*

Syndicalement vôtre,



Pierre Veilleux  
Président

PV/AR/jl